Politique de la Ville

Appel à candidatures 2026 de la Politique de la Ville

Quartier prioritaire « Cœur de Ville - Hauts de Vallauris »

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours sont fixés par l'Etat. Pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, le quartier « Cœur de Ville - Hauts de Vallauris » situé sur la Commune de Vallauris Golfe-Juan est inscrit dans ce cadre.

La CASA porte la compétence « Politique de la Ville » et s'engage pleinement dans la gouvernance du contrat de ville. Celui-ci s'inscrit dans une stratégie de développement, considérant le contrat comme un instrument d'action publique devant contribuer à réduire les inégalités sociales et améliorer le quotidien des habitants. Il définit pour 7 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

Il a été élaboré en 2023 et 2024 dans une logique collaborative et participative permettant une mobilisation significative de tous les acteurs (institutionnels, associatifs et habitants).

Le contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » a été signé en juillet 2024 par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, l'Etat, la Ville de Vallauris Golfe-Juan, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux et France Travail.



Pour en savoir plus : <u>Télécharger le contrat de ville 2024-2030</u>

L'Appel à candidatures 2026 de la Politique de la ville

L'appel à candidatures, viendra soutenir spécifiquement les actions qui participent à répondre aux enjeux prioritaires du Contrat de ville.

Les réponses doivent être déposées au plus tard le vendredi 19 décembre 2025 à 23h59 dernier délai, *sur le site DAUPHIN*: https://usager-dauphin.anct.gouv.fr

Il est à noter que les financements spécifiques « Politique de la Ville » sont réservés aux habitants des https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/aider-et-vivre-ensemble/politique-de-la-ville?

quartiers prioritaires. Une adresse en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville peut être vérifiée sur le site internet suivant : https://sig.ville.gouv.fr/



Pour plus d'informations : <u>Télécharger l'appel à candidatures</u>